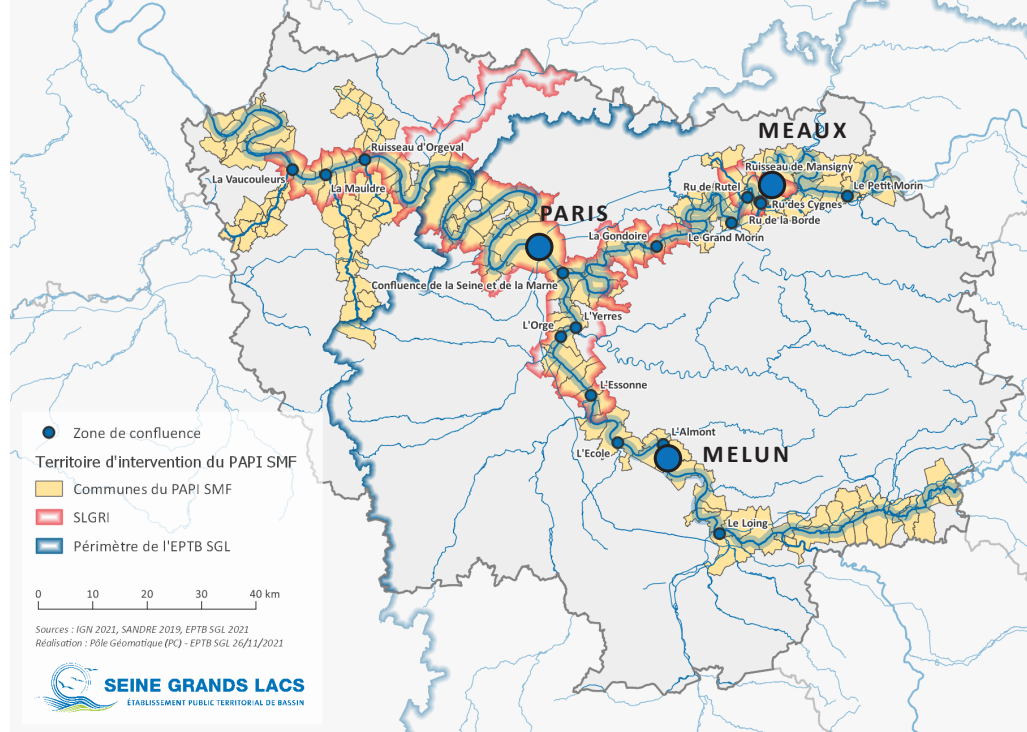




DOSSIER DE PRESSE

**VERS UN DEUXIÈME PAPI
DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES
SUR LA PÉRIODE 2023-2029**

TERRITOIRES D'INTERVENTION DU PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES (SMF) ►



Les risques d'inondation constituent bel et bien une réalité sur le territoire francilien. Si l'action des 4 lacs-réservoirs et du nouvel ouvrage de rétention des crues de la Bassée permettent de limiter la hauteur de beaucoup d'entre elles, l'Île-de-France reste un territoire vulnérable lors des grandes crues, dont les tissus sociaux et économiques restent fortement exposés aux inondations.

Il est donc indispensable de renforcer la conscience de ce risque et d'agir tous ensemble afin de repenser nos territoires.

Le premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et la Marne franciliennes, mis en œuvre par les élus de 20 de nos collectivités, a plus que jamais joué un rôle clé de catalyseur et de mise en cohérence de la prévention des inondations.

Initié sur une période de 6 ans (2014-2020), le PAPI a créé **une dynamique collective bénéfique au territoire**, ouvrant la voie à la mise en œuvre de plus de 150 actions permettant de réduire la vulnérabilité de la région : meilleure connaissance des phénomènes naturels, plus forte sensibilisation des populations riveraines, amélioration de la gestion de crise, ou encore aménagement d'ouvrages de régulation des crues.

Dans la continuité de ce premier PAPI, Seine Grands Lacs s'est engagé dès la mi-2020 à élaborer un **PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2023-2029**. Ce second programme, dont le périmètre va évoluer, viendra **consolider la dynamique engagée**, pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues de la Seine et de la Marne. Il permettra ainsi de poursuivre le travail engagé avec les 20 acteurs actuels et d'en intégrer 40 nouveaux, par la mise en œuvre de **plus de 300 actions estimées à plus de 160 millions d'euros HT**.



PATRICK OLLIER
 ANCIEN MINISTRE
 PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
 PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS



PARTIE 1 - PAPI N°1 2014-2020 : UN BILAN ET DES RÉSULTATS TRÈS SATISFAISANTS..... 4

Les chiffres clés du PAPI 2014-2020..... 4

**Le PAPI 2014-2020 pour anticiper les inondations
et accroître la résilience économique,
sociale et environnementale du territoire francilien** 4

Rappel des objectifs du PAPI..... 5

Les 20 maîtres d'ouvrages du PAPI 2014-2020..... 6

**Une dynamique territoriale sur l'ensemble des 7 axes,
avec 75 % des actions déjà engagées** 6

En synthèse : des résultats à la hauteur des ambitions initiales..... 7

Focus sur les 7 axes principaux 8

AXE 1 – AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE 8

AXE 2 – SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS 9

AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE 10

AXE 4 – ACTIONS DE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME 11

AXE 5 – RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS..... 12

AXE 6 – GESTION DES ÉCOULEMENTS..... 13

AXE 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE 14



PARTIE 2 - PAPI N°2 2023-2029 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS 15

**Un deuxième PAPI sur la métropole francilienne
pour poursuivre la dynamique engagée**..... 15

Les objectifs du PAPI N°2 16

Périmètre du PAPI 16

Les chiffres clés..... 16

AXE 1 – AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES RISQUES ET SENSIBILISATION 17

AXE 2 – SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS 19

AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE 20

AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME 21

AXE 5 – RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS..... 22

AXE 6 – OUVRAGES 24

AXE 7 – DIGUES..... 25

Montant total du PAPI 26

Contacts..... 28

PAPI N°1 2014-2020 : UN BILAN ET DES RÉSULTATS¹ TRÈS SATISFAISANTS

Les chiffres clés

4

objectifs

7

axes
prioritaires
d'intervention

20

collectivités territoriales
maîtres
d'ouvrages

167

actions dont 75% ont été enga-
gées et 89% du montant des ac-
tions programmées a été engagé

182

millions d'€ HT :
montant des actions
programmées

96

millions d'€ HT :
travaux d'un casier fonctionnel
sur le site de la Bassée

Le PAPI 2014-2020 pour anticiper les inondations et accroître la résilience économique, sociale et environnementale du territoire francilien

Le PAPI est un dispositif financier proposé par l'État depuis 2011 pour faire émerger des projets dans les collectivités locales pour la gestion des inondations. Dès 2012, l'EPTB Seine Grands Lacs a proposé la constitution d'un PAPI sur le territoire francilien.

Les principaux financeurs du PAPI sont : l'État (fonds Barnier), l'agence de l'Eau Seine Normandie, le Fonds européen de développement régional (FEDER), le conseil régional d'Île-de-France, le conseil départemental de Seine-et-Marne (77), le conseil départemental de l'Essonne (91) et les maîtres d'ouvrages associés.

¹ Résultats tirés du bilan provisoire réalisé fin 2019.



Rappel des objectifs du PAPI

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes (PAPI), vise à réduire les conséquences des inondations. Il est construit autour de 4 objectifs prioritaires :

1

Réduire la vulnérabilité du territoire francilien

Ce territoire est particulièrement vulnérable au risque d'inondation, pouvant à la fois endommager les biens situés en zones inondables et paralyser les réseaux structurants (électricité, transports, etc.) dans le temps et dans l'espace. Selon l'OCDE², si une crue semblable à celle de 1910 survenait aujourd'hui, elle impacterait **5 millions d'habitants** et représenterait :

- 30 milliards d'€ de dommages + 60 milliards d'€ de perte de PIB sur 5 ans
- 750 000 emplois exposés dont 400 000 seraient détruits.

2

Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

Les dommages dus au débordement des cours d'eau et des remontées des nappes souterraines représentent des coûts considérables. Pour limiter ces coûts, le PAPI propose des mesures structurelles encourageant la construction de nouveaux ouvrages de protection, des travaux pour réduire la vulnérabilité des bâtiments, des études sur l'amélioration de la connaissance de ces phénomènes, le recours à des actions de préservation de l'environnement, la restauration et la gestion des zones naturelles particulièrement exposées aux crues.

3

Aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dommages subis

Si une crue devait subvenir, le retour à un fonctionnement normal du territoire pourrait prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Un travail important du PAPI concernant la préparation des acteurs publics essentiels (comme les communes, les établissements publics) à la gestion de la crise, a donc été engagée en coordination avec la Préfecture de Police, les opérateurs de réseaux et l'ensemble des maîtres d'ouvrages.

4

Mobiliser tous les acteurs autour de la culture du risque

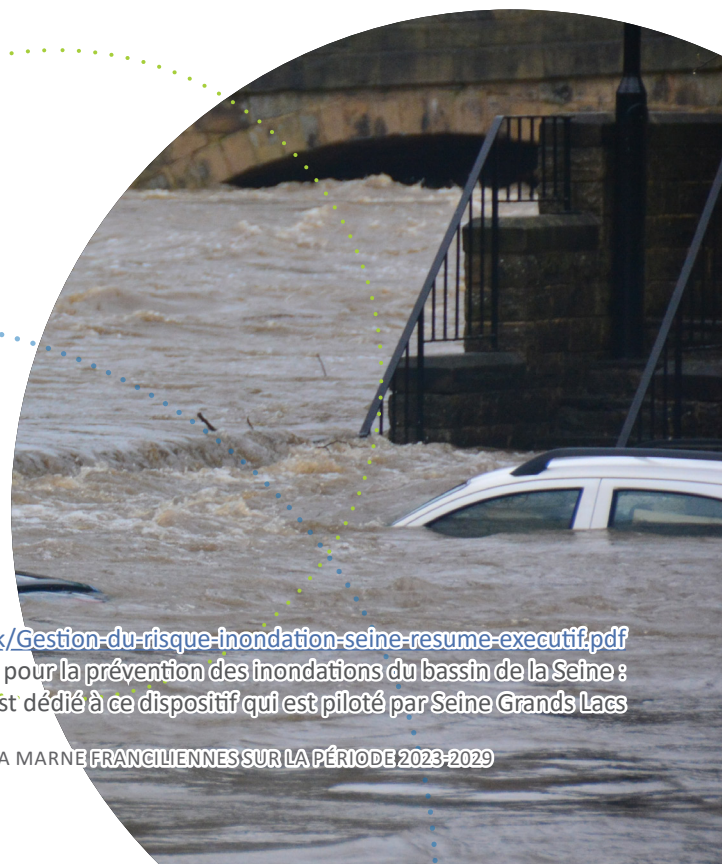
Même si la conscience du risque s'améliore progressivement, la majorité des Franciliens, y compris des décideurs, méconnaissent les caractéristiques d'une crue, sa durée, ses impacts sur la vie quotidienne et les délais de retour à un fonctionnement normal du territoire et des services publics. Aussi, l'EPTB Seine Grands lacs a conçu et développé le dispositif EPISEINE³ dans ce but.



SEREZ-VOUS PRÊT
POUR LA PROCHAINE INONDATION ?
EPISEINE.FR

² <http://www.oecd.org/gov/risk/Gestion-du-risque-inondation-seine-resume-executif.pdf>

³ Ensemble pour la prévention des inondations du bassin de la Seine : un site web est dédié à ce dispositif qui est piloté par Seine Grands Lacs

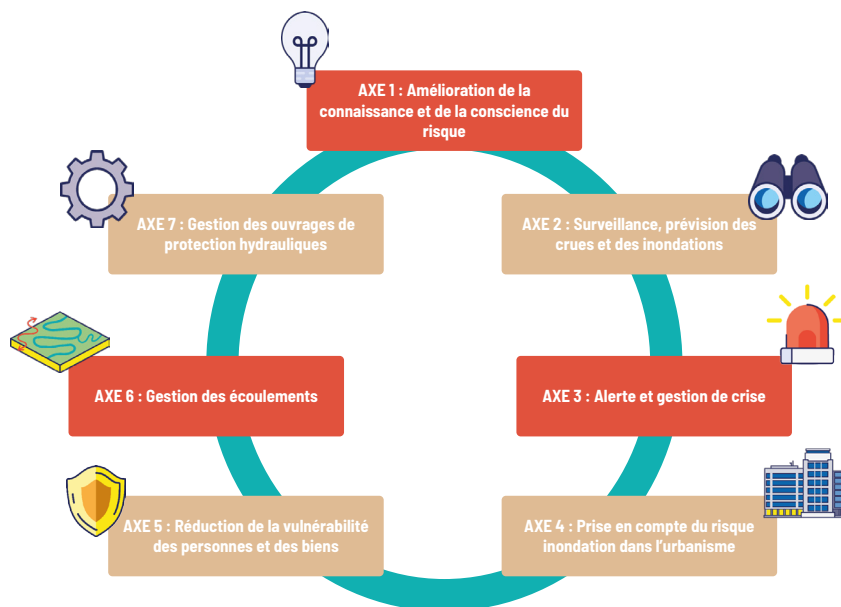


Les 20 maîtres d'ouvrages du PAPI 2014-2020



Une dynamique territoriale sur l'ensemble des 7 axes, avec 75% des actions déjà engagées

Sur les 167 actions labellisées au titre de la convention 2017 – 2020, 139 actions (soit 84 %) ont été mises en oeuvre et près de 24 actions vont être reportées lors du prochain programme.



Les actions achevées concernent :

- Le dispositif de préparation à la prochaine inondation Episeine.fr
- Le nouveau modèle de propagation des crues
- Le nouveau modèle de propagation des nappes souterraines en cas de crue
- Les formations aux bons comportements vis-à-vis du risque d'inondation, mises en oeuvre par le département du Val-de-Marne
- Des diagnostics de territoires et de nombreux diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments
- La modernisation de la Vanne dans le secteur de Saint-Maur (94)
- La prolongation de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (78) et la création en amont d'une grande zone humide de compensation
- Des travaux de sensibilisation gérés par la ville de Paris.

À noter :

Une action particulièrement ambitieuse a été réalisée et clôturée dès 2015 par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine : celle du déplacement et de la reconstruction des ouvrages anti-crues situés sur les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux.

En synthèse**Le PAPI est un programme qui répond aux besoins des territoires**

Dès son lancement le PAPI N°1 a affiché des objectifs ambitieux, pertinents au regard des enjeux et besoins du territoire. Une révision de celui-ci a eu lieu en 2016, visant à intensifier la dynamique initiale en associant 15 nouvelles collectivités maîtres d'ouvrages et en élargissant son périmètre d'intervention de la petite à la grande couronne.

Mis en œuvre par 20 maîtres d'ouvrages, le programme comporte 166 actions, pour un montant total de 86M d'€ HT. Un montant qui peut paraître faible au regard des conséquences et du coût -30Md d'€- qu'une crue telle que celle de 1910 pourrait occasionner.

Les travaux du site de la Bassée, un projet de 96M d'€ HT, ont été ajoutés courant 2020, portant le montant total du PAPI à 182M d'€ HT. **Cette démarche progressive visant l'amélioration continue est l'une des forces de ce Programme d'actions pour la Prévention des Inondations.**

Au total, 139 actions du PAPI ont été engagées soit 84 % et seulement 2 % ont été annulées. Les actions restantes, soit 14 %, sont reportées car elles s'inscrivent sur le long terme et démontrent la volonté des maîtres d'ouvrages de poursuivre leurs actions au-delà de la date de fin du PAPI n°1.

Près de 66 % (2/3) des actions ont concerné l'amélioration de la connaissance du risque, la sensibilisation et la réduction de la vulnérabilité, 12 % ont été dédiées au ralentissement des écoulements et la protection contre les inondations.



Focus sur les 7 axes principaux

Axe
1AMÉLIORATION
DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE 

Cet axe prioritaire a fait l'objet d'un travail important de la part de Seine Grands Lacs afin de répondre aux sollicitations et aux besoins des territoires à risque.

De nombreuses actions de sensibilisation ont été mises en place, dans les entreprises, auprès de la population et de la sphère publique. Des études sur les aléas et les enjeux de cette connaissance ont été réalisées.

62
actions initiées
dont 55 sont engagées

18
maîtres d'ouvrages

+ DE 8 M
d'€ HT

- 1 **Action emblématique** : de nouvelles modélisations des inondations (surfaces et nappes) et des enjeux indirects ont pu être réalisées, ainsi que des représentations 3D.
- 2 **Action emblématique** : le déploiement du dispositif EPISEINE fédérant les acteurs et suscitant la prise de conscience et l'engagement, afin de développer une véritable culture du risque inondation.



EPISEINE est un dispositif complet qui permet la démultiplication des actions et comprend à la fois :

- un site internet, **destiné au grand public, aux collectivités et aux entreprises** (plus de 180 000 visites sur le site Episeine.fr depuis son lancement fin 2019),
- des contenus pédagogiques et des formations gratuites (en présentiel ou en E-formation)
- des réseaux sociaux dédiés @Episeine, permettant d'interagir (plus de 500 000 vues de vidéos Facebook sur les idées reçues sur les inondations de la Seine).

Le slogan d'EPISEINE :
**SEREZ-VOUS PRÊT POUR LA PROCHAINE
INONDATION ?**

Axe 2


SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Cet axe est principalement dédié au renforcement de la prévision des crues. Toutefois, une action plus orientée sur la surveillance a permis l'installation de plus d'une centaine de repères de crues.

5
actions,
toutes engagées
à date

3
maîtres d'ouvrages

798 K
d'€ HT

 **Action emblématique** : la modernisation du réseau de piézomètres de la ville de Paris. Au total, 180 appareils permettant de mesurer le niveau des nappes phréatiques ont été installés. Ils contribuent à une meilleure connaissance du comportement des nappes pendant les crues de la Seine. En complément de cette action, le syndicat de l'Orge a modernisé 2 stations de mesure de niveau pour améliorer la surveillance de la zone de confluence Orge/Seine.



Axe 3

ALERTE ET GESTION DE CRISE



Si la gestion de crise de la métropole francilienne dépend surtout de la Préfecture de Police, des Préfectures de Départements et des communes, les intercommunalités peuvent désormais accompagner ce travail à une autre échelle. Ces acteurs expriment d'ailleurs une forte demande lors de l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques d'inondation.

L'EPTB Seine Grands Lacs a soutenu la mise en œuvre des plans de gestion de crise en organisant des journées de formation destinées aux agents des communes. Elles ont eu lieu en 2018 dans les départements de l'Essonne (91) et de la Seine-Et-Marne (77), en 2019 et 2020 ces formations ont été ouvertes aux autres départements franciliens : 200 personnes ont pu participer à ces journées de formations, en présentiel et depuis 2021 en distanciel uniquement.

Par ailleurs, au regard de la durée des crues franciliennes, **la continuité d'activité est considérée par de nombreux acteurs, publics et privés comme un sujet essentiel.** Conscients de cet enjeu, de nombreux maîtres d'ouvrages ont initié des actions en ce sens dans le cadre du PAPI, comme un appui méthodologique destiné aux collectivités et à toutes structures impliquées dans la gestion de crise (entreprises, opérateurs de réseaux structurants, etc.). Des formations ont été initiées sur cette thématique.

23
actions,
dont 17 engagées

14
maîtres d'ouvrages

3,042 M
d'€ HT



Action emblématique : la mise en œuvre d'un plan départemental de continuité d'activité par le Conseil départemental du Val-de-Marne. Des ateliers dédiés à la gestion de crise avec l'État, les communes et les gestionnaires de réseaux.



Axe 4

ACTIONS DE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME



L'EPTB Seine Grands Lacs et les différents maîtres d'ouvrages travaillent à l'amélioration de la résilience à la fois des bâtiments et des territoires. Il est primordial de penser le risque inondation dès la conception des projets d'aménagement et de rénovation urbaine. Cet axe repose sur des actions de formation, ainsi que sur la réalisation d'études et de guides techniques pour sensibiliser en amont les aménageurs et les concepteurs de projets aux risques d'inondation. Il comprend également des mesures de prévention et de restauration des zones subissant des inondations naturelles.

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'EPTB développe une méthodologie pour déterminer notamment la localisation des zones naturelles d'expansion de crue sur le périmètre de reconnaissance de Seine Grands Lacs, et pour hiérarchiser leur importance en fonction de leur capacité à ralentir les écoulements à la source.

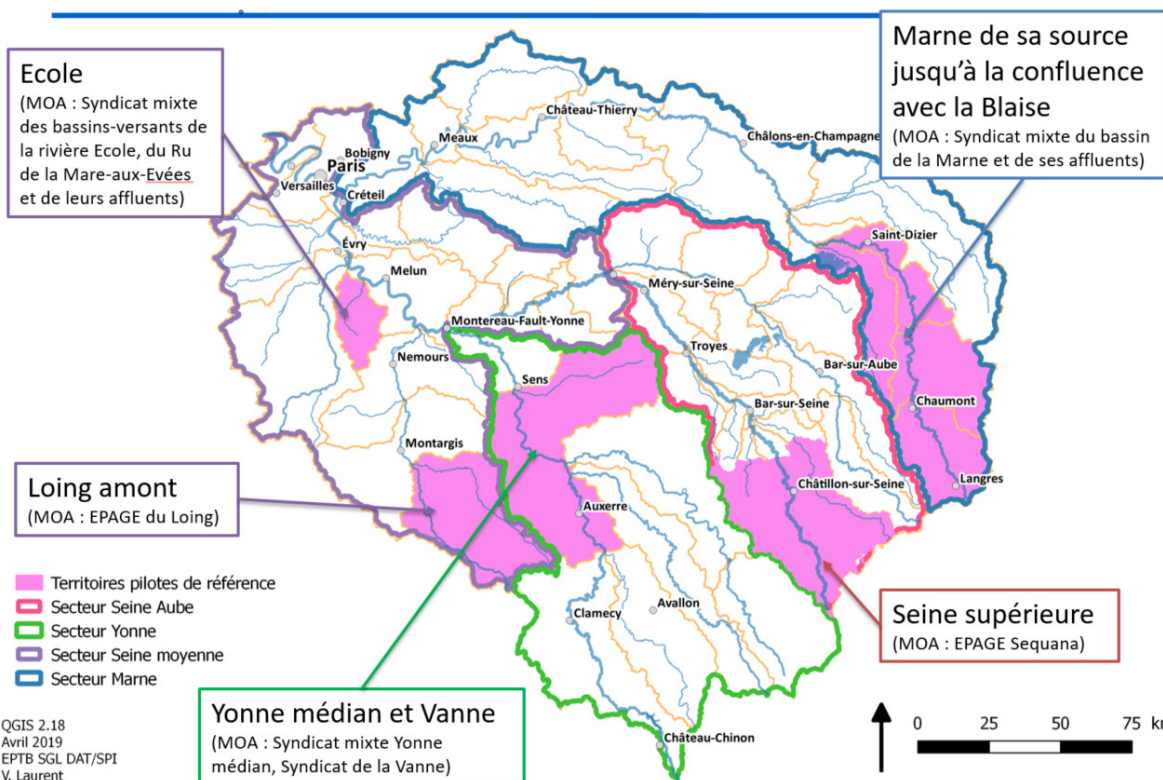
10
actions qui sont
toutes engagées

7
maîtres d'ouvrages

665 K
d'€ HT

Action emblématique : Seine Grands Lacs s'est chargé de répertorier, hiérarchiser puis gérer, c'est-à-dire préserver, restaurer et aménager les zones d'expansion de crues et les zones humides du bassin amont de la Seine. Seine Grands Lacs a également recruté courant 2018 un ingénieur spécialisé pour superviser cette action. Cette démarche a généré l'émergence d'actions utiles pour la gestion des inondations, et dans le

même temps, particulièrement bénéfiques pour la préservation de la biodiversité et/ou le rétablissement de la continuité écologique.



Axe 5

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS



46

actions

dont 36 sont
engagées

17

maîtres d'ouvrages

33 M

d'€ HT



Action emblématique : une étude de vulnérabilité des bâtiments et des installations a été réalisée par le Département de Seine-et-Marne, ainsi qu'un référentiel permettant d'identifier les impacts indirects des crues pour aider les opérateurs de réseaux à réduire la vulnérabilité de leurs infrastructures. Elle consiste en la réalisation de diagnostics techniques des bâtiments face au risque d'inondation par les eaux de surface ou de nappe, et en l'estimation de travaux nécessaires pour diminuer la vulnérabilité de ces bâtiments. Cette analyse intègre pour chaque site une réflexion stratégique sur la protection des sites en question, la continuité d'activité et leur remise en service à la décrue.



Axe 6

GESTION DES ÉCOULEMENTS



6

actions

dont 1 achevée

5

maîtres d'ouvrages

13,5 M

d'€ HT



Action emblématique : le PAPI a donné lieu à la modernisation de la Vanne secteur de Saint-Maur/Joinville-le-Pont, un ouvrage exutoire de crue situé dans le Val-de-Marne et réceptionné en 2018. Ce projet a été financé par la métropole du Grand-Paris et réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du département du Val-de-Marne. Cet axe est également celui des études et des travaux du casier opérationnel sur le site de la Bassée.

Dans ce domaine, les études relatives au site pilote de la Bassée ont représenté le volume financier le plus important.

Piloté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, le projet de La Bassée consiste à aménager un espace endigué de 360 hectares capable de contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine. Cet espace sera mis en eau, en période de forte crue, en moyenne une fois tous les 5 à 7 ans.

Pour ce faire, une station de pompage et une digue longue de 7,9 km seront construites, sur les territoires de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égigny et Gravon.

La conception et le fonctionnement du projet assurent le maintien des usages et préservent la majeure partie des propriétés du site actuel.

Le projet poursuit aussi un objectif de reconquête de la biodiversité, par la valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle. 5 zones sont concernées, sur lesquelles sera reconstituée une mosaïque d'habitats typiques de la vallée alluviale de la Bassée (annexes hydrauliques de la Seine, milieux herbacés humides, milieux ouverts herbacés secs et boisements alluviaux).

Les travaux de construction de la station de pompage, de la digue et les opérations de valorisation écologique sont programmés de fin 2021 à début 2024.

Budget pour ces travaux : 96 M € HT

Les premières étapes, qui consistent à libérer l'espace nécessaire à l'implantation de la digue et de la station de pompage, ont débuté en janvier 2021.



Axe 7

13
actions

dont 11 engagées

7
maîtres d'ouvrages

25,8 M
d'€ HT



Action emblématique : le prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson (78), associé à la création d'une zone humide. Le tout est porté par le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise.

Les actions relatives à cet axe N°7 sont très avancées. Le montant global qui leur a été alloué est presque exclusivement dédié à la réalisation d'ouvrages de protection ou de confortement.

Le conseil départemental des Hauts-de-Seine a entrepris des travaux d'aménagement de grande ampleur dès la première phase du PAPI, avec l'action de déplacement et de reconstruction des ouvrages anti-crues sur les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux. En effet, la petite couronne parisienne est dotée d'ouvrages de protection type murettes dont les linéaires sont aujourd'hui particulièrement étendus. Ces ouvrages étant hétérogènes, une part importante des actions a consisté à les mettre en cohérence, à les fiabiliser et les réhabiliter sur différents secteurs, avec des travaux d'ampleur variée.



PARTIE 2 - PAPI N°2 2023-2029 : POURSUIVRE ET AMPLIFIER LA DYNAMIQUE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Un deuxième PAPI sur la métropole francilienne pour poursuivre la dynamique engagée.

Le bilan très encourageant du PAPI n°1 a poussé Seine Grands Lacs à poursuivre le travail engagé pour réduire la vulnérabilité du territoire et le préparer davantage à faire face à une crue majeure de la Seine et/ou de la Marne. Dès la mi-2020, le syndicat mixte a engagé l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2023-2029. Ce PAPI viendra consolider la dynamique engagée en 2013-2014, pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne.

Ce nouveau programme garantira la poursuite du travail initié avec les acteurs actuels du PAPI et permettra l'intégration de nouveaux acteurs, suite aux évolutions de gouvernance apportées par la compétence GEMAPI³.



³La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les objectifs du PAPI N°2

Ce nouveau programme, cohérent et ambitieux, s'inscrit dans la continuité du premier PAPI. Il entend **poursuivre la mise en œuvre des objectifs fixés par l'Etat dans les stratégies locales de gestion des risques d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux.**

Il ambitionne de déployer les **actions les plus efficaces répondant concrètement aux besoins des acteurs Gémapiens⁶** du bassin

de risque francilien, pour :

- Répondre aux besoins des acteurs GEMAPIens notamment sur la thématique des Systèmes d'endiguement ;
- Développer les diagnostics territoriaux à l'échelle d'une intercommunalité, afin de renforcer la connaissance des enjeux ;
- Compléter le périmètre existant afin de prévoir un PAPI dédié aux inondations par la Seine et par la

Marne sur l'intégralité de l'Île-de-France ;

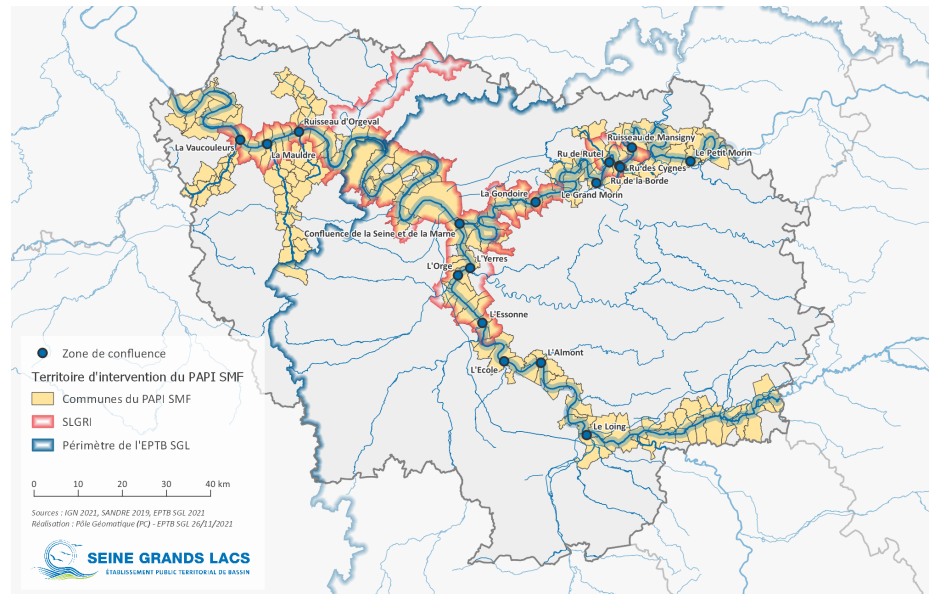
- Pérenniser et conforter les actions les plus efficaces issues du PAPI 1.

Périmètre du PAPI

PÉRIMÈTRE DU PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNE, PAPI 2 - 2023-2029 (JUIN 2022) ►

Le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029 reste en premier lieu un PAPI lié aux grands axes fluviaux que sont la Seine et la Marne.

Ce dernier, aussi appelé PAPI 2, voit son périmètre évoluer par rapport au PAPI 1, pour répondre avec encore plus de cohérence aux enjeux identifiés dans le TRI de la Métropole francilienne. Cette évolution du périmètre s'inscrit dans la logique de déclinaison opérationnelle de la SLGRI Métropole francilienne. Ainsi, le périmètre du PAPI s'étend vers l'aval du bassin de la Seine, dans un objectif de cohérence des actions à l'échelle du bassin de risque.



Les chiffres clés

306

actions

60

maîtres d'ouvrage

168

millions d'euros HT

4

objectifs

7

axes

6

années

⁶ Métropole du Grand Paris, Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), syndicats mixtes

Les ambitions pour chacun des axes du PAPI ont été précisées :

Axe 1

45
maîtres
d'ouvrages

104
actions

13 028 473 € HT
15 627 093 € TTC

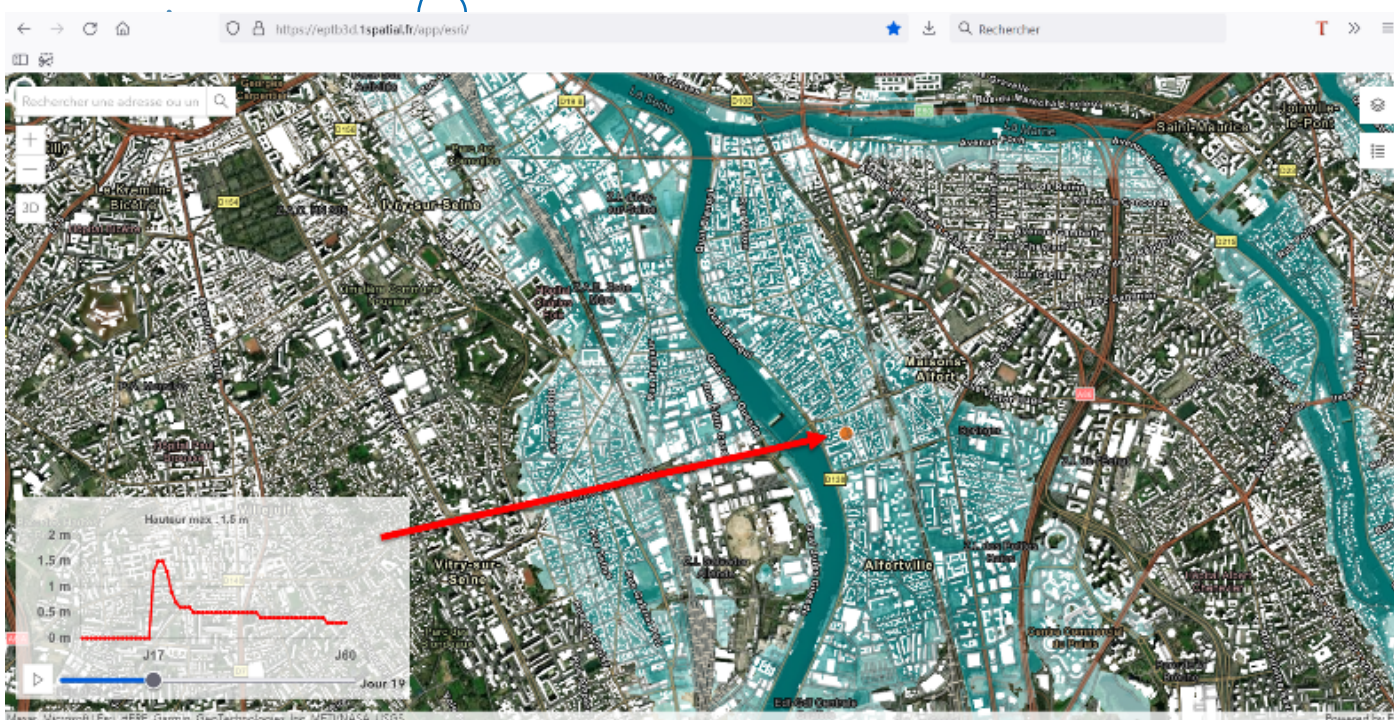
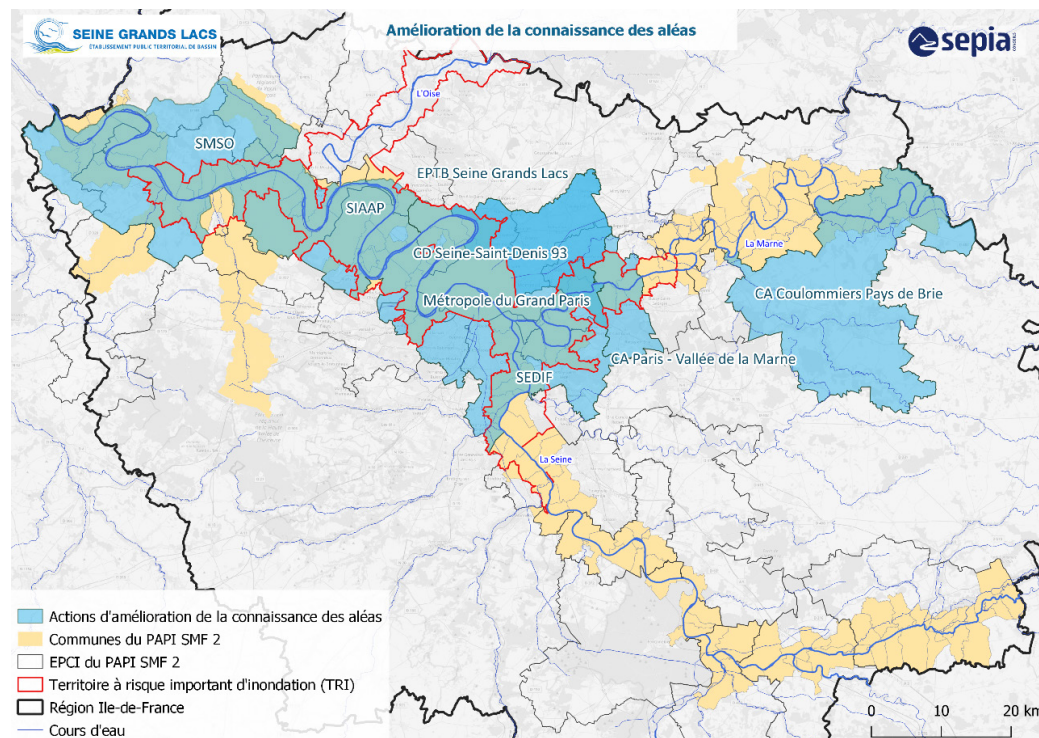
INTERFACE CARTOGRAPHIQUE
DE DÉBOREMENT DE LA
SEINE ET LA MARNE (SOURCE :
EPTB SEINE GRANDS LACS,
2022) ▼

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

CONNAISSANCE DU RISQUE

Cet axe vise à :

- Poursuivre l'amélioration des outils de modélisation (surface, nappes, réseaux)
- Mettre à jour des vulnérabilités globales du territoire
- Simplifier l'accès aux données sur les inondations



Axe 1

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

SENSIBILISATION

Cet axe reprend 3 objectifs stratégiques pour sensibiliser un plus grand nombre de personne :

- Développement et **déploiement du dispositif Episeine** ;
- **Fédérer les acteurs** et construire un **réseau de relais** pour sensibiliser ;
- Proposition d'un **guichet simplifié** d'accès aux données.

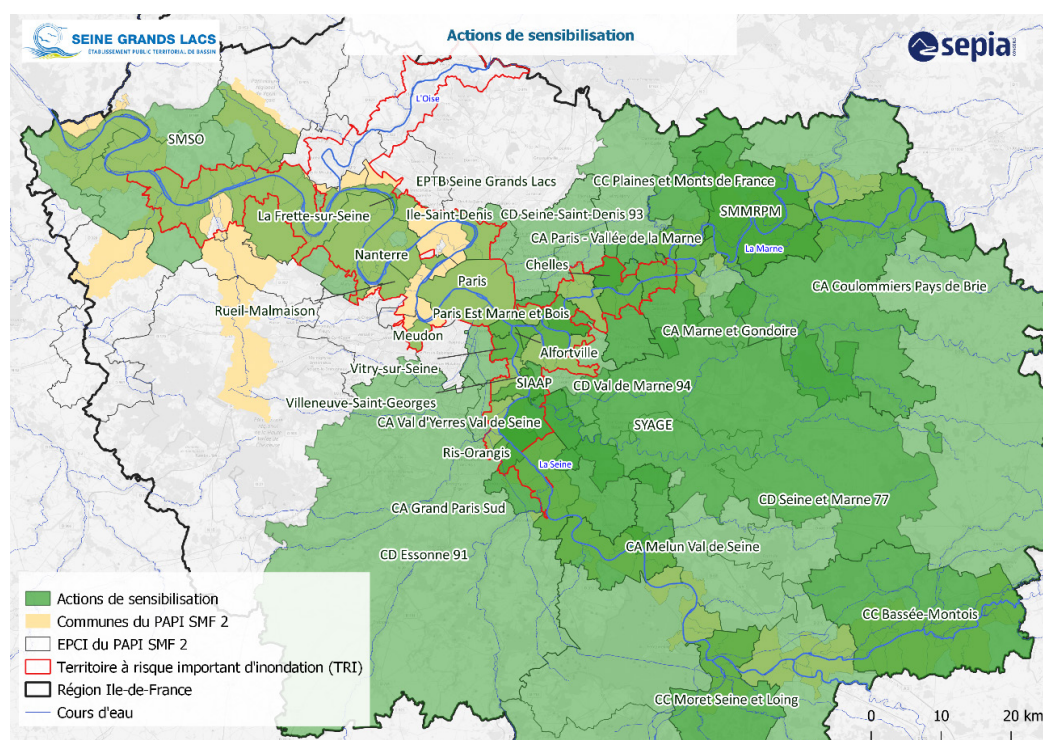
Il est porté par plusieurs acteurs sur les différents risques inondations, depuis l'échelle intercommunale jusqu'à l'ensemble du réseau d'assainissement du SIAAP : 90 % des maîtres d'ouvrages du PAPI portent au moins une action de sensibilisation aux risques inondation !

45
maîtres
d'ouvrages

104
actions

13 028 473 € HT
15 627 093 € TTC

TERRITOIRES SUR LESQUELS
DES ACTIONS DE SENSIBILISATION
SONT MENÉES (PAPI
SEINE ET MARNE FRANCILIENNES
2023 -2029) ▶



INTERFACE DU DISPOSITIF
EPISEINE SUR LE SITE DE SEINE
GRANDS LACS. ▶



Axe 2

15
maîtres
d'ouvrages

15
actions

1 755 860 € HT
2 107 000 € TTC

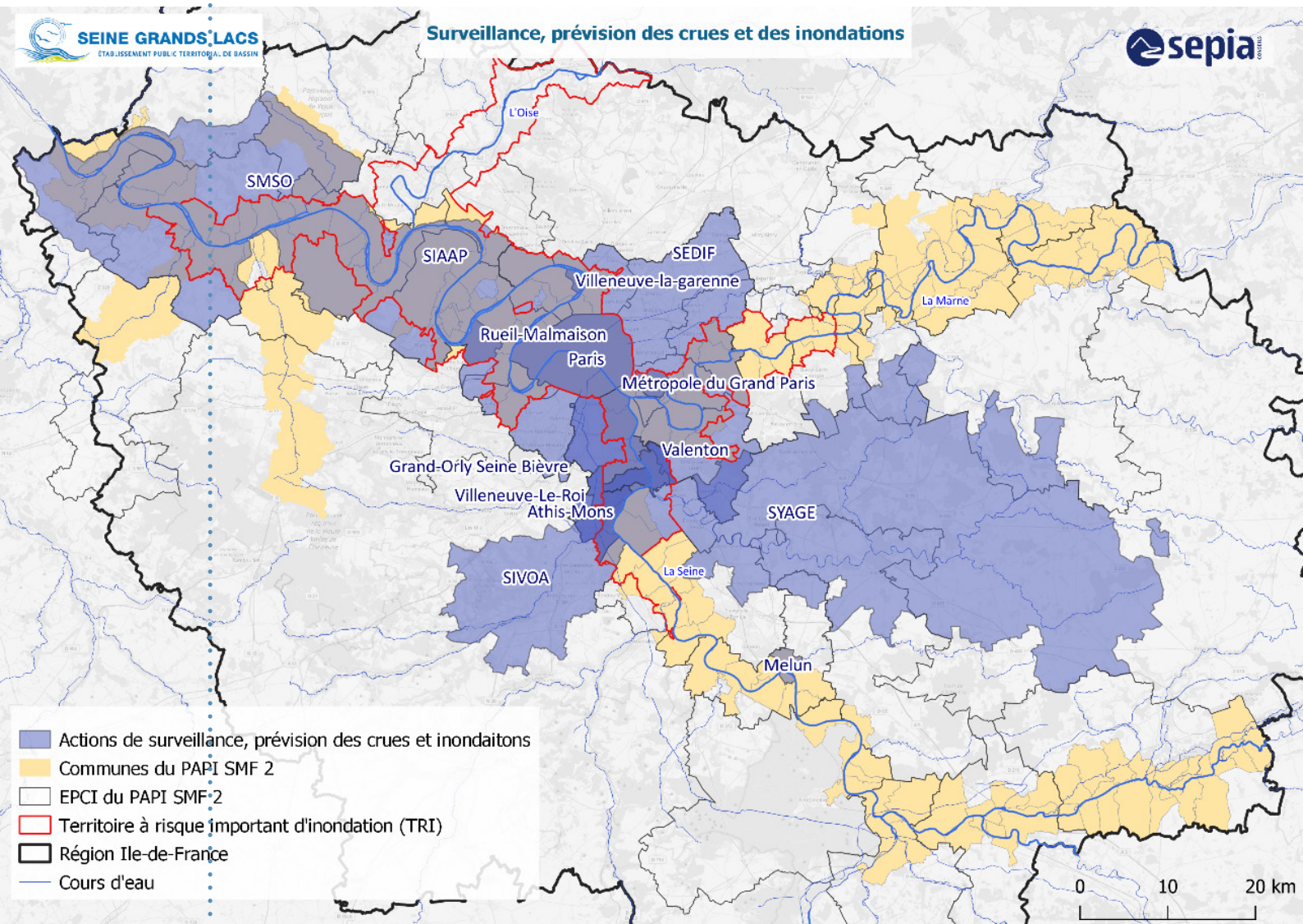
SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Cet axe vise à :

- Poursuivre **l'instrumentation** des cours d'eau et des nappes
- Améliorer **l'efficacité des dispositifs de surveillance** et l'organisation entre les acteurs
- Renforcer les **capacités à prévoir le déclenchement du remplissage de la Bassée**.

Ces objectifs sont essentiellement mis en place pour améliorer les prévisions des crues, des inondations et par conséquent améliorer la surveillance de ces dernières à l'aide de dispositif.

TERRITOIRES SUR LESQUELS DES ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS SONT MENÉES (PAPI SEINE ET MARNE FRANCILIENNES 2023 -2029) ▼



Axe 3

29
maîtres
d'ouvrages

42
actions

3 000 000 € HT
3 288 000 € TTC

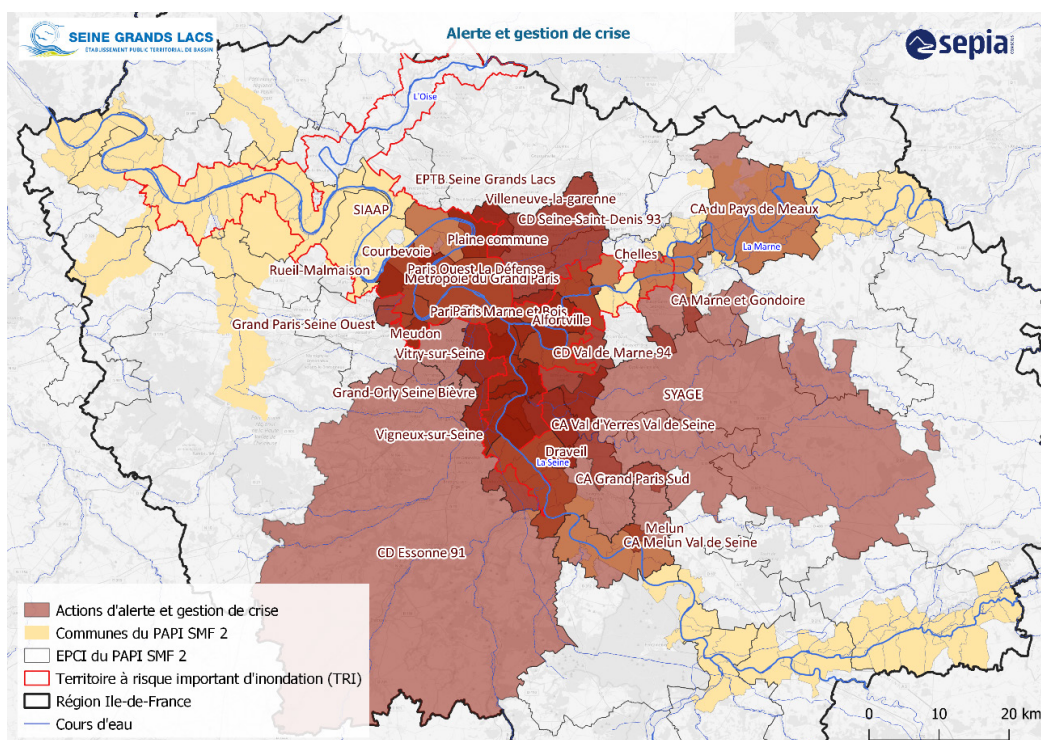
ILLUSTRATION DU GUIDE
D'EXERCICE DE CRISE,
DES APPAREILS POUR LA
PRÉVISION DES CRUES
ET DES DISPOSITIFS POUVANT
AIDER À LA GESTION
DE CRISE. ▲

ALERTE ET GESTION DE CRISE

Cet axe vise à :

- Améliorer la **gestion de crise** et de mettre à disposition des acteurs les ressources et méthodologies utiles ;
- Renforcer les **Plans intercommunaux de Sauvegarde**, les réserves citoyennes de sécurité civile, le Plans de Continuité d'Activité ;
- Tester l'**opérationnalité** des documents de gestion de crise par l'organisation d'exercices

TERRITOIRES SUR LESQUELS DES ACTIONS POUR AMÉLIORER LA GESTION DE CRISE ET LES ALERTES POUR LES INONDATIONS (PAPI SEINE ET MARNE FRANCILIENNES 2023 -2029) ▼



Axe 4

16
maîtres
d'ouvrages

15
actions

1 237 400 € HT
1 483 600 € TTC

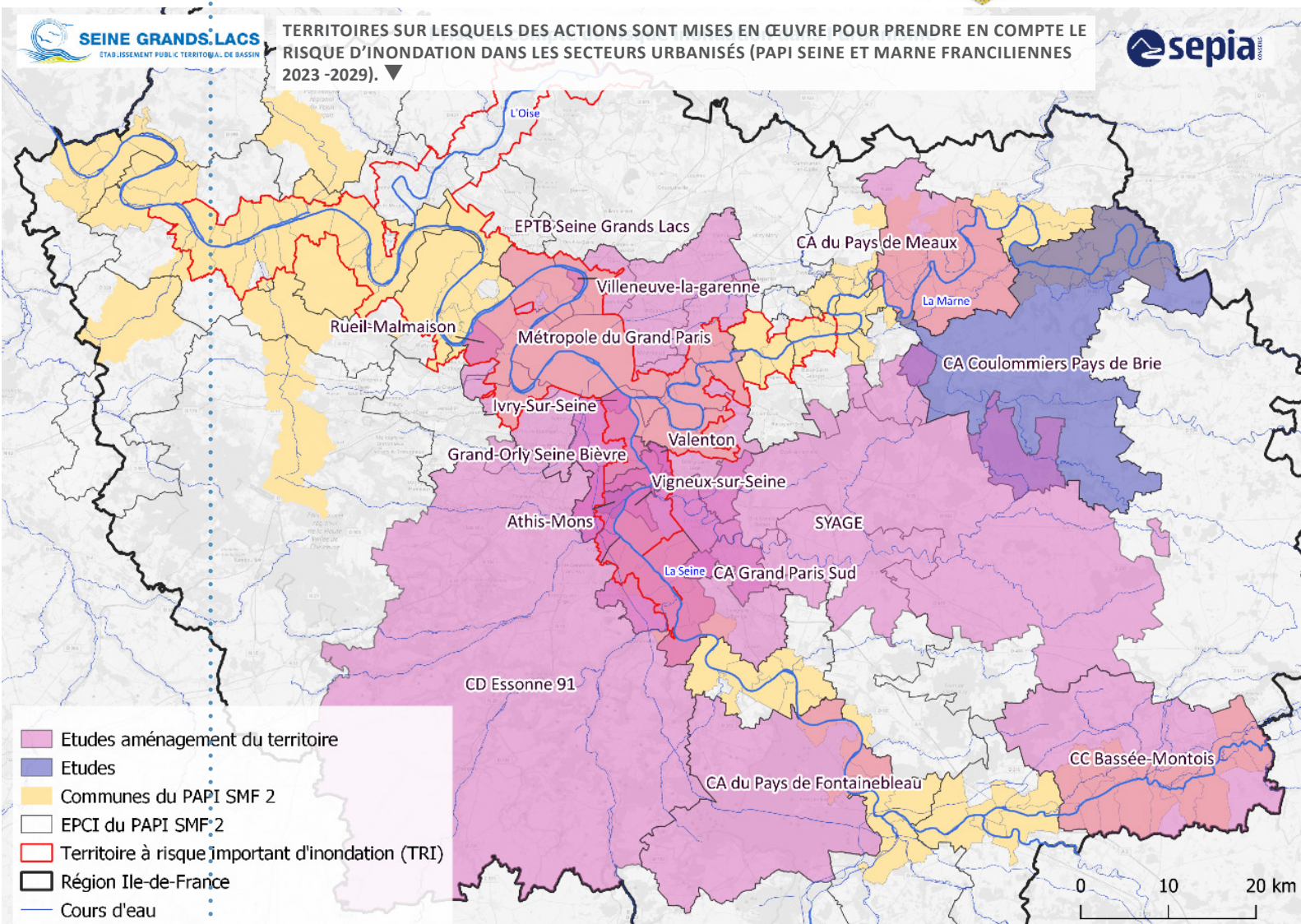
PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Cet axe vise à :

- Mobiliser et **fédérer les acteurs professionnels** ;
- Réaliser les études nécessaires à la **prise en compte du risque dans les projets d'urbanisme** ;
- Proposer une offre de **formation diversifiée auprès des publics concernés** .

16 actions sont mobilisées dans cet axe et elles sont essentiellement axées sur l'intégration et la prise de conscience du risque inondation dans le développement et l'aménagement du territoire.

ILLUSTRATION D'UNE INONDATION EN LIT MAJEUR URBANISÉ (SEINE GRAND LAC). ►



Axe 5

43

maîtres
d'ouvrages

79

actions

19 981 433 € HT

24 121 000 € TTC

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Il est composé de 3 principaux thèmes :

- Diagnostic de territoire
- Diagnostic de vulnérabilité
- Travaux réduction de la vulnérabilité

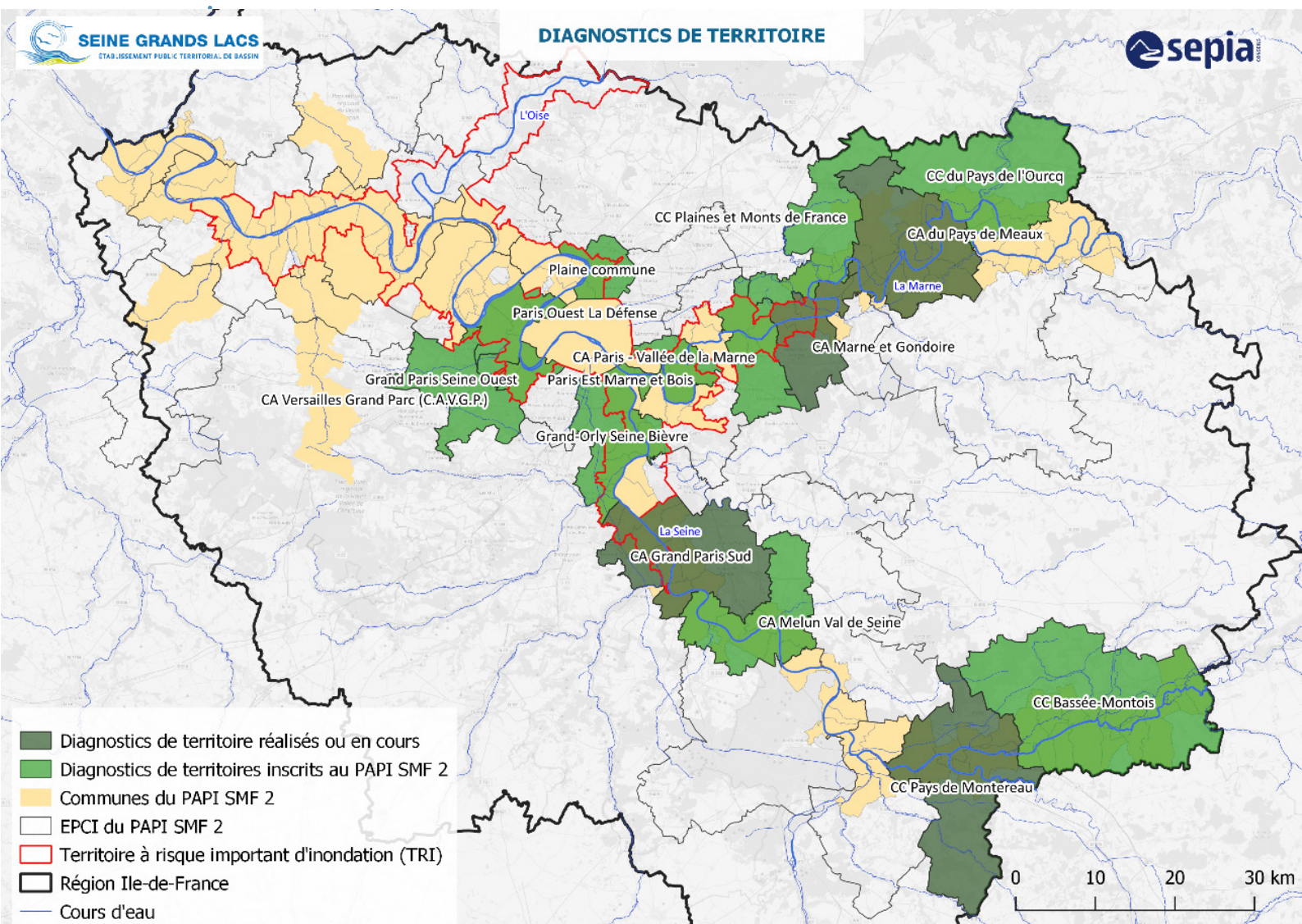
Ces 3 objectifs cherchent principalement à **développer les diagnostics** pour engendrer une **réduction de la vulnérabilité des enjeux et des personnes** face aux risques inondations du territoire.



DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE

Ce volet vise à développer les diagnostics de territoire à l'échelle des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et des EPT (Etablissements Publics Territoriaux).

TERRITOIRES SUR LESQUELS LES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRES SONT INSCRITS, RÉALISÉS OU EN COURS (PAPI SEINE ET MARNE FRANCILIENNES 2023 -2029). ▼



Axe 5



RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

DIAGNOSTICS ET TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ

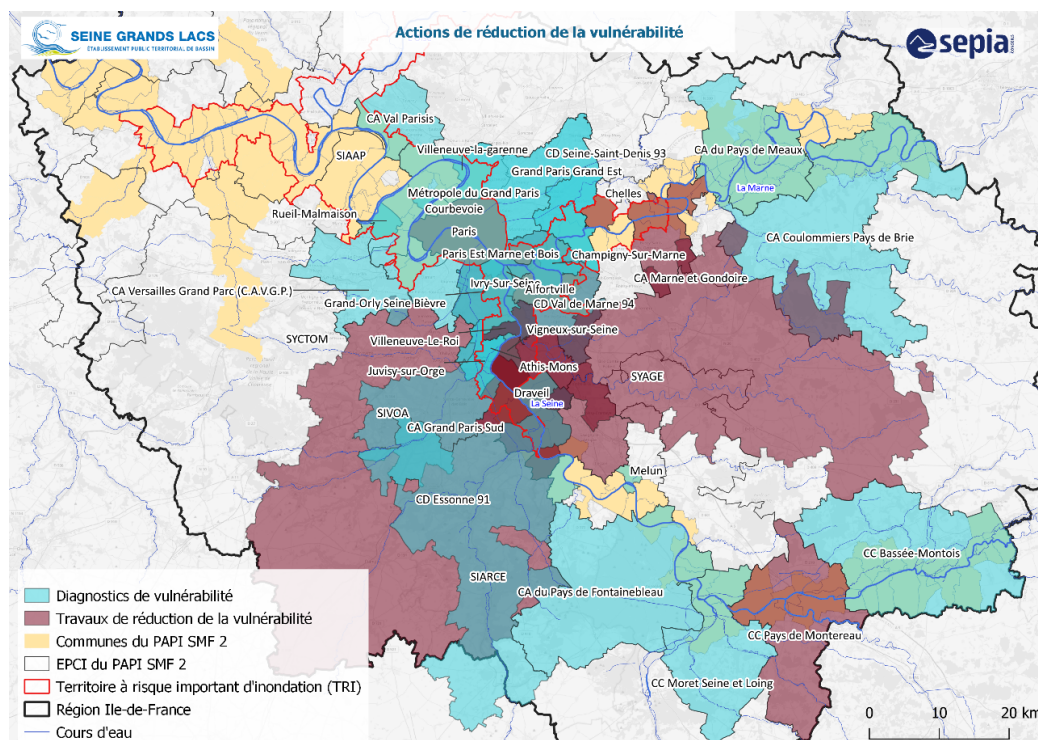
Ce volet vise à :

- Diagnostiquer la vulnérabilité des équipements publics stratégiques pour le retour à la normale ;
- Contribuer à la mobilisation des opérateurs de réseaux.

Les diagnostics de vulnérabilités et les travaux liés à la réduction de la vulnérabilité sont les principales actions de cet axe 5, afin de diminuer les impacts des risques inondation sur les biens et les personnes.

TERRITOIRES SUR LESQUELS SONT RÉALISÉS LES DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ ET LES TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ (PAPI SEINE ET MARNE FRANCILIENNES 2023 -2029). ▼

19 981 433 € HT
24 121 000 € TTC



LES DIFFÉRENTES ENTRÉES D'EAU D'UNE HABITATION ET LES ÉLÉMENTS TOUCHÉS PAR LES EAUX DES INONDATIONS. ►



Axe 6

11
maîtres
d'ouvrages

26
actions

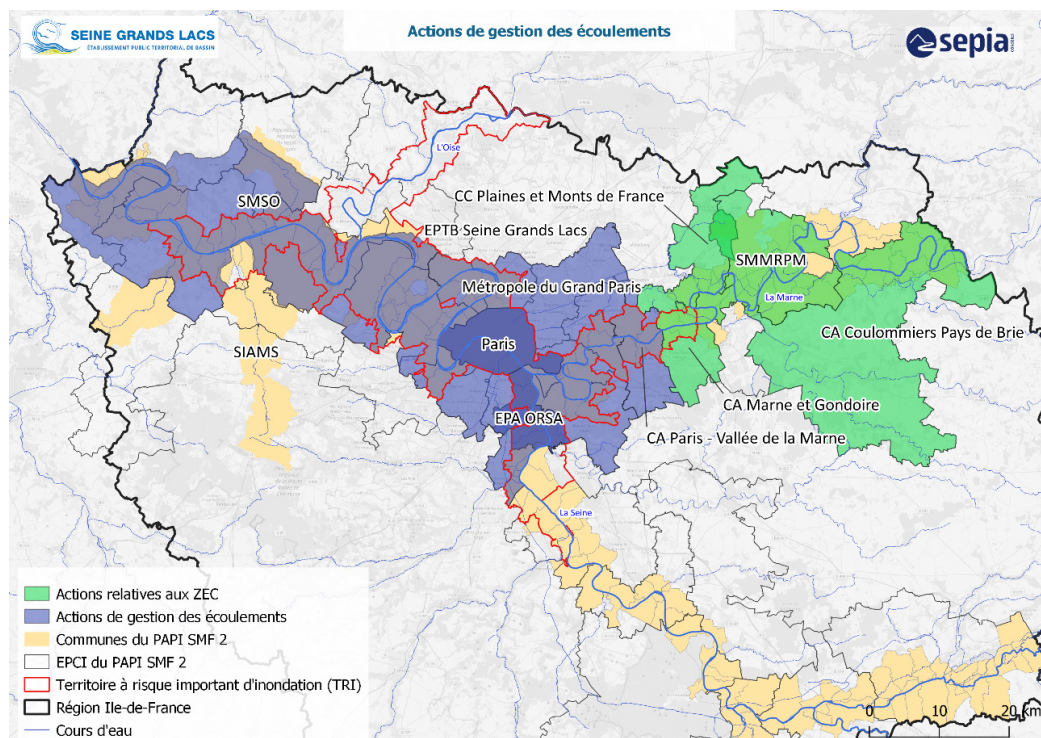
61 439 091 € HT
69 302 791 € TTC

TERRITOIRES SUR LESQUELS
LES ACTIONS DE GESTION
DES ÉCOULEMENTS ET CELLES
RELATIVES AUX ZEC SONT
MISES EN PLACE (PAPI SEINE
ET MARNE FRANCILIENNES
2023-2029). ►

GESTION DES ÉCOULEMENTS

Cet axe vise à :

- Poursuivre le **projet du site pilote Bassée** et son évaluation ;
- Appuyer le projet de **renaturation des berges de l'Yerres** et de **restauration de ses zones humides** à Villeneuve-Saint-Georges
- Poursuivre le **développement des Zones d'Expansion des Crues** ;
- Etudier et proposer des **solutions pour ralentir les écoulements**, notamment issus du ruissellement.



ILLUSTRATIONS
DE DIFFÉRENTS OUVRAGES ET
D'UNE ZEC À PRÉSERVER ▼►



Axe 7

10
maîtres
d'ouvrages

21
actions

66 199 466 € HT
79 439 360 € TTC

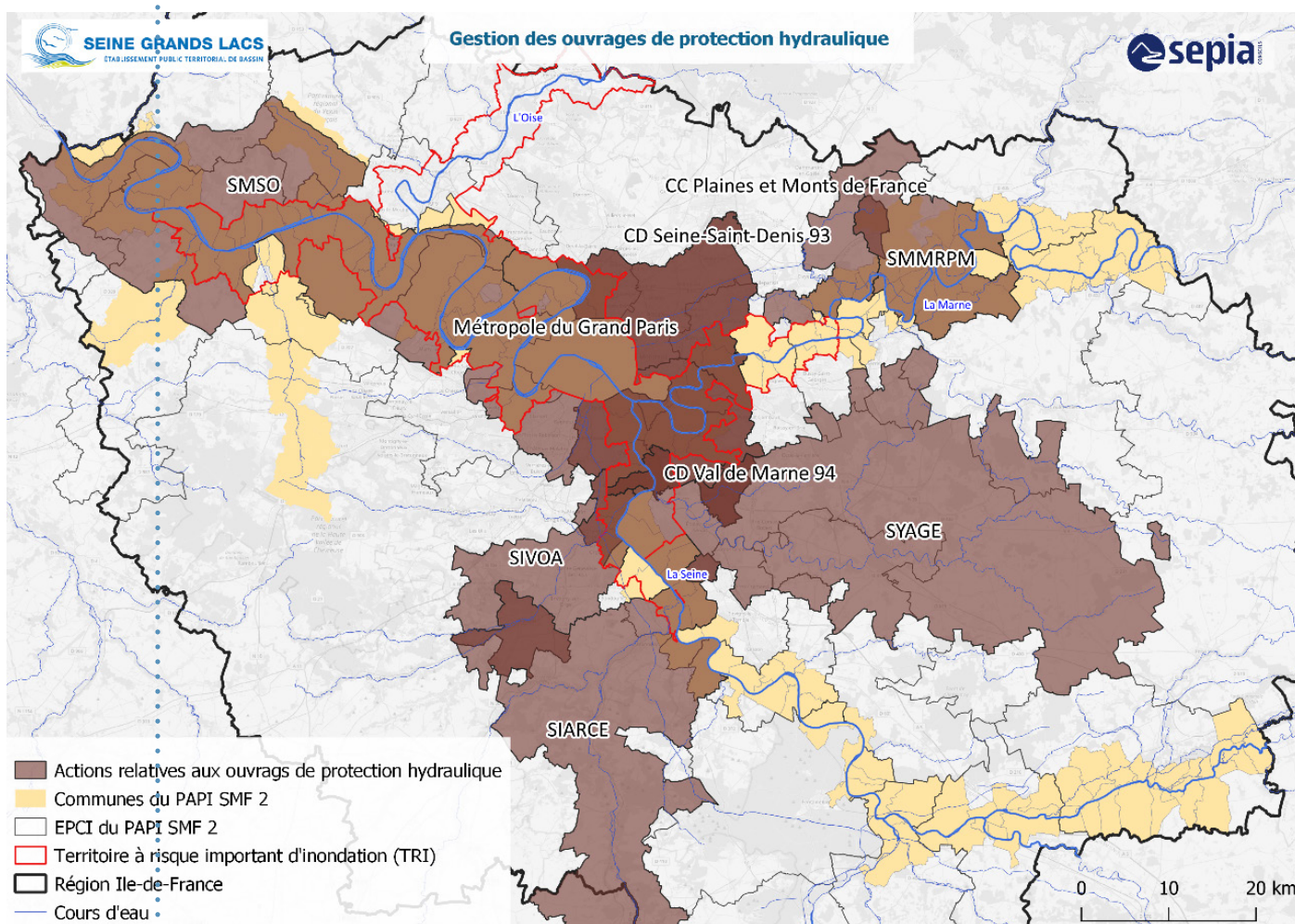
GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Cet axe vise à :

- Lancer les études nécessaires au **confortement et la fiabilisation des systèmes d'endiguement** ;
- Réaliser des **travaux sur les ouvrages de protection** en cohérence avec les enjeux métropolitains.

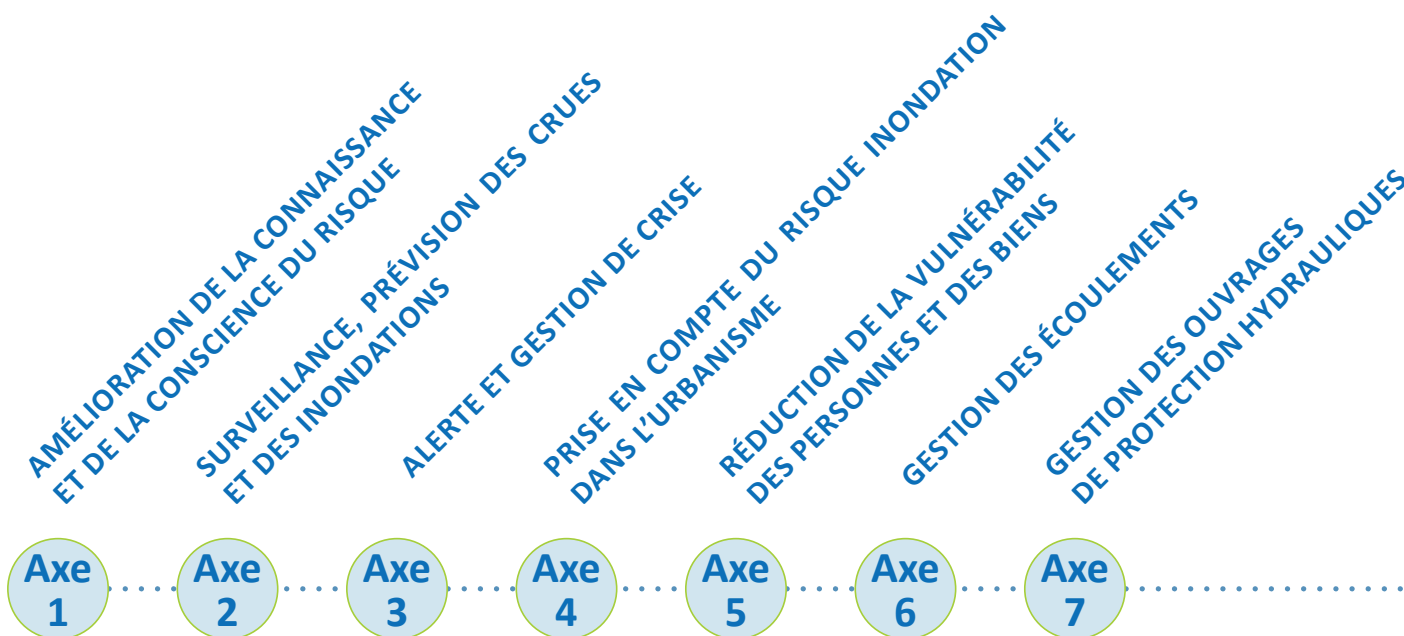


TERRITOIRES SUR LESQUELS LES ACTIONS RELATIVES AUX OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE SONT MISES EN PLACE (PAPI SEINE ET MARNE FRANCILIENNES 2023-2029). ▼

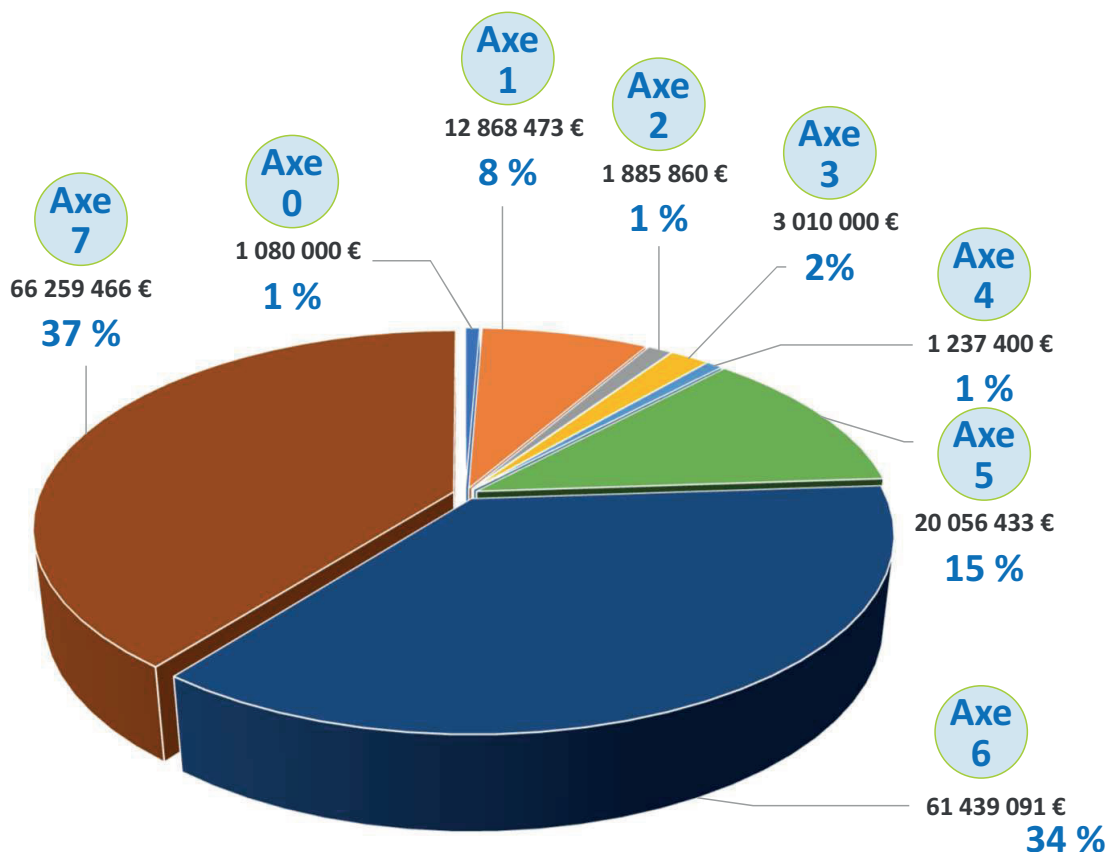


Montant total du PAPI

Au total, ces 306 actions au travers ces 7 axes, représentent un **budget prévisionnel total de 167 661 723 € HT** (196 904 844 € TTC). Ce budget est particulièrement mobilisé pour des axes 6 et 7, à hauteur respectivement de 34 et 37 % du budget prévisionnel soit **plus de 120 millions d'euros investi pour le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique** (Figure 22) afin de permettre une réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés aux risques inondations sur le territoire du PAPI SMF 2.



Montant prévisionnel : 167 661 723 € HT



■ Axe 0 ■ Axe 1 ■ Axe 2 ■ Axe 3 ■ Axe 4 ■ Axe 5 ■ Axe 6 ■ Axe 7



CONTACTS



WWW.RPCA.FR

Cathy BUBBE
c.bubbe@rpca.fr



SEINE GRANDS LACS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

SEINEGRANDSLACS.FR

Direction de la Communication

Céline MENNESSON

Directrice

celine.mennesson@seinegrandslacs.fr

Direction de l'Appui aux territoires

Pascal GOUJARD

Directeur

pascal.goujard@seinegrandslacs.fr

Frédéric GACHE

Directeur adjoint

frederic.gache@seinegrandslacs.fr

DOSSIER DE PRESSE

**VERS UN DEUXIÈME PAPI
DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES
SUR LA PÉRIODE 2023-2029**